



**Déclaration environnementale du secrétariat et des cellules stratégiques de la Secrétaire d'Etat au Développement durable et à l'Economie sociale
ELS VAN WEERT**

EMAS

Réalisations 2004-2005
Programme d'action environnementale 2005-2006



Cette déclaration environnementale est publiée dans le cadre de la participation à l'EMAS du Secrétariat d'Etat au Développement durable et à l'Economie sociale.

L'EMAS (Environmental Management and Audit Scheme) est un label d'excellence environnementale octroyé par la Commission Européenne aux entreprises, institutions et organisations qui ont mis en place un système de gestion environnementale.

Une organisation qui souhaite obtenir un enregistrement EMAS doit prouver qu'elle répond aux exigences suivantes :

- la mise en place d'un système de gestion environnementale efficace selon la norme ISO 14001 ;
- une amélioration constante de ses performances environnementales ;
- la participation de tout le personnel au programme environnemental ;
- la conformité à la législation ;
- la rédaction d'une déclaration environnementale publique.

Cette déclaration environnementale publique est consignée dans le présent document. Celui-ci décrit le programme environnemental du Secrétariat d'Etat pour la période 2004-2007. Chaque année, une déclaration environnementale actualisée sera publiée avec une description des performances environnementales réalisées.

Le présent document s'adresse à toute personne s'intéressant à notre processus

EMAS. Le Secrétariat d'Etat fournira de plus amples informations sur son site internet www.elsvanweert.be.

Vous trouverez dans la présente déclaration environnementale les informations suivantes:

- **introduction de la Secrétaire d'Etat au Développement durable et à l'Economie sociale ; P. 3**
- **un aperçu du Secrétariat d'Etat, de ses missions et activités ; P. 4**
- **la politique environnementale du Secrétariat d'Etat ; P. 5**
- **le fonctionnement du système de gestion environnementale ; P. 6**
- **les fonctions et responsabilités du Secrétariat d'Etat en matière d'EMAS ; P. 7**
- **un aperçu des aspects environnementaux directs ; P. 9**
- **un aperçu des aspects environnementaux indirects ; P. 13**
- **les indicateurs du système de gestion environnementale ; P. 18**
- **la déclaration de validation. P. 18**

Secrétariat d'Etat au Développement durable et à l'Economie sociale

Place Quetelet 7, 1210 Bruxelles - Tél.: 02 227 51 41 - Fax: 02 227 51 10

Responsable environnementale: Eva Fredrix

e-mail: eva.fredrix@vanweert.fed.be

site internet: www.elsvanweert.be

Code NACE: 75-1



Introduction d'Els Van Weert

En mars 2004, le Conseil des Ministres d'Ostende avait décidé d'imposer, d'ici fin 2005, l'instauration d'un système de gestion environnementale dans tous les services publics fédéraux et services publics de programmation (SPF et SPP) et toutes les institutions parastatales.

A ce jour, les gouvernements successifs ont opté en faveur de l'instauration d'un système

de gestion environnementale sur une base volontaire. Cette approche a clairement montré ses limites. En outre, les directions de nos SPF/SPP et de nos institutions parastatales n'ont montré que peu d'intérêt pour des systèmes de gestion environnementale, ce qui explique le nombre peu élevé de systèmes de ce type mis en place à ce jour.

Afin d'encourager l'instauration d'un système de gestion environnementale dans les institutions fédérales, j'ai élaboré et proposé une stratégie concrète pour la mise en place d'un système Emas.

En ce qui me concerne, je m'engage à mettre en place un système de gestion environnementale dans mon secrétariat et mes cellules stratégiques. Ce système sera vérifié par une partie indépendante externe. En ce faisant, j'entends donner suite à l'Action 17 du deuxième Plan fédéral de développement durable 2004-2008 qui stipule que les pouvoirs publics doivent assurer une fonction d'exemple. J'assurerai volontiers ce rôle, en espérant que ma démarche inspirera mes collègues ainsi que d'autres acteurs sociétaux à en faire de même.

Els Van Weert

Aperçu du Secrétariat d'Etat, de ses missions et activités :

Le Secrétariat d'Etat est situé Place Quetelet à Bruxelles dans l'ancien observatoire d'Adolf Quetelet, astronome et mathématicien belge (1796-1874). Le Secrétariat d'Etat a été constitué en septembre 2004 et est placé sous la tutelle du Ministre du Budget.

Il emploie 33 collaborateurs, dont des conseillers, des collaborateurs administratifs et des chauffeurs. Il compte 4 cellules :

- o la cellule Développement durable ;
- o la cellule Economie sociale ;
- o la cellule Politique générale ;
- o la cellule Communication.

Le Secrétariat d'Etat assure un certain nombre de missions importantes en matière de développement durable et d'économie sociale, dont voici un aperçu:

Missions en matière de développement durable:

1. élargir l'assise en matière de développement durable en soutenant des projets sur le terrain et en harmonisant et en renforçant la communication relative au développement durable ;
2. mettre en œuvre les deux plans fédéraux de développement durable et encourager de nouvelles initiatives ;
3. développer une stratégie nationale de développement durable (SNDD) et améliorer la méthode de travail appliquée au niveau fédéral en matière de développement durable ;
4. soutenir les SPF et les SPP dans l'implémentation du développement durable ;

5. encourager des modèles de production et de consommation durables ;
6. jouer un rôle actif sur le plan international.

Missions en matière d'économie sociale:

1. assurer le suivi de l'accord de coopération relatif à l'économie plurielle ;
2. promouvoir l'insertion socio-professionnelle et la mise au travail ;
3. oeuvrer à la cohésion sociale ;
4. encourager l'entrepreneuriat social ;
5. soutenir le secteur de l'économie sociale ;
6. améliorer la visibilité du secteur de l'économie sociale ;
7. promouvoir le caractère international de l'économie sociale ;
8. soutenir le principe de la responsabilité sociétale des entreprises ;
9. renforcer le label social belge.



La politique environnementale

L'action 17 du deuxième Plan Fédéral de Développement Durable 2004-2008 prévoit que les pouvoirs publics doivent assurer une fonction d'exemple. Entre autres, cela implique la prévention des pollutions et la mise en place d'une amélioration continue de leurs performances environnementales dans le cadre du développement durable.

Pour répondre à cela je souhaite instaurer un système vérifié de gestion environnementale et de communication transparente selon le règlement européen EMAS dans mon cabinet et dans mes cellules stratégiques. J'encourage mes collègues et les autres acteurs sociétaux à en faire de même.

Afin de concrétiser cet engagement, le secrétariat et les cellules stratégiques entreprennent des actions spécifiques visant à protéger l'environnement. Ces actions concernent :

- la réduction de l'impact direct et indirect sur l'environnement résultant du fonctionnement du secrétariat et des cellules stratégiques;
- la réduction de l'impact direct et indirect sur l'environnement résultant du fonctionnement du Service Public de Programmation Développement Durable;
- l'intégration systématique de la prévention et de la protection de l'environnement dans les projets de loi, les arrêtés ministériels, les propositions aux Conseil des Ministres et dans les autres documents rédigés par le secrétariat et les cellules stratégiques.

Nous nous engageons à :

- réduire au minimum les répercussions directes du fonctionnement quotidien sur l'environnement tels que
 - o la prévention et réduction des déchets
 - o la réduction de la consommation de papier
 - o les achats durables
 - o la réduction de la consommation d'énergie,
 - o la réduction de la consommation d'eau
 - o la pratique d'un transport durable
- réduire au minimum les répercussions indirectes sur l'environnement liées aux dossiers des conseillers au moyen d'évaluations préalables;
- mettre en œuvre les actions des deux Plans Fédéraux de Développement Durable applicables au secrétariat et aux cellules stratégiques et aux domaines sur lesquels le secrétariat et les cellules stratégiques ont une influence;
- intégrer la prévention et la protection de l'environnement dans le fonctionnement journalier de l'administration publique et faire la promotion d'un outil tel EMAS;
- le respect et l'anticipation de la législation environnementale.

Le 25 octobre 2005

Els Van Weert

Secrétaire d'Etat au Développement Durable et à l'Economie Sociale

Fonctionnement du système de gestion environnementale

Depuis septembre 2004 – avant l'existence du système de gestion environnementale – le Secrétariat d'Etat avait déjà pris des mesures visant à réduire les effets négatifs de ses activités sur l'environnement. Afin d'aboutir à une politique environnementale performante, le secrétariat et les cellules stratégiques ont maintenant élaboré un système interne de gestion environnementale.

La gestion environnementale est applicable à tous les domaines sur lesquels le Secrétariat d'Etat et ses collaborateurs ont un impact ou exercent un contrôle. C'est pourquoi notre ambition d'aboutir à un système interne de gestion environnementale requiert un processus permanent associant tous les membres du personnel du secrétariat et des cellules stratégiques ainsi que tous les fonctionnaires du SPP Développement durable. Tous ceux qui sont associés à notre fonctionnement participeront au processus, en ce compris les personnes ne relevant pas du Secrétariat d'Etat mais qui sont liées à nous de manière contractuelle ou organisationnelle, soit en tant qu'acteurs sociétaux, soit comme responsables administratifs.

Les activités du bâtiment qui héberge le Secrétariat d'Etat n'ont guère d'impact sur l'environnement. En revanche, les activités de planification politique ont un impact considérable.

Afin d'aboutir à un système interne de gestion environnementale, le Secrétariat d'Etat a parcouru une série d'étapes. Nous avons dressé l'inventaire de l'impact actuel sur l'environnement, défini nos objectifs environnementaux, établi un plan d'action et élaboré des procédures d'implémentation. Enfin, un audit a été réalisé par une tierce partie indépendante. En outre, nous devons fournir des efforts continus pour d'améliorer nos performances environnementales.

Afin de réduire au minimum l'impact direct et indirect du fonctionnement quotidien, le secrétariat et les cellules politiques :

- essaieront de prendre en compte des facteurs environnementaux, sociaux et éthiques dans chaque activité, projet de loi ou arrêté ministériel;
- procéderont, dans la mesure du possible, à l'évaluation de l'impact sur l'environnement de chaque activité, projet de loi ou arrêté ministériel les concernant;
- intégreront, dans la mesure du possible, la gestion environnementale dans tous les projets et activités d'économie sociale;
- donneront l'exemple aux autres institutions publiques afin qu'elles intègrent à leur tour la gestion environnementale dans leur fonctionnement;
- veilleront à ce que chaque SPF/SPP instaure un système vérifié de gestion environnementale;
- donneront une impulsion à l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges relatifs aux marchés publics;
- prendront des mesures visant à stimuler les SPF/SPP à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments et à sensibiliser le grand public au développement durable.

En ce qui concerne la participation et l'implication du personnel et la formation environnementale :

Le secrétariat et les cellules stratégiques mènent une politique environnementale active visant à responsabiliser les collaborateurs et à les inciter à contribuer au quotidien à la gestion environnementale selon les directives EMAS. Dans ce cadre, nous avons entrepris les démarches suivantes :

- une responsable environnementale coordonne les différentes actions visant à réduire l'impact direct sur l'environnement, en assure le suivi et en contrôle les résultats ;
- trois écoteams (aspects directs, aspects indirects et communication) sont chargés de la dynamique interne nécessaire à la réalisation de ce programme environnemental ;
- toute action environnementale fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation ;
- les collaborateurs sont informés et formés.

Structure et responsabilités dans le cadre du système de gestion environnementale

Le Secrétariat d'Etat a pour mission de donner des signaux politiques pour le futur. C'est pour cela que le système de gestion environnementale doit avoir une structure simple et équilibrée, s'appuyant sur les trois piliers ainsi que sur une impulsion politique.

| La Secrétaire d'Etat Suivi et intégration d'EMAS Impulsion et monitoring Communication externe et dialogue | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le secrétariat d'état | Les conseillers | Le SPPDD |
| - Ecoconsommation - Réduction de la pollution et des nuisances sonores - Pratiques des sous-traitants | - Dossiers de subsides - Promotion et utilisation d'EMAS dans leurs dossiers - Screening des dossiers du conseil des ministres - Monitoring et suivi des conventions internationales | - L'application du PFDD - Pratiques des sous-traitants - Suivi et intégration de la politique - Coordination des actions fédérales en matière de gestion environnementale |

1) L'impulsion politique émanant de la Secrétaire d'Etat Els Van Weert

On attend d'une Secrétaire d'Etat au Développement durable et à l'Economie sociale qu'elle mène une action pouvant servir d'exemple pour d'autres organismes publics. C'est pourquoi la Secrétaire d'Etat intégrera le système EMAS et le recommandera comme instrument de gestion et de communication.

Les impulsions politiques relatives à l'EMAS s'adressent aux acteurs suivants:

- les collègues de la Secrétaire d'Etat et leurs administrations fédérales ;
- le Secrétariat d'Etat en interne ;
- les acteurs et les organisations externes sur lesquels le Secrétariat d'Etat exerce une influence, tels que les sous-traitants, les fournisseurs, etc.

Une impulsion politique importante en matière d'EMAS est la stratégie proposée par la Secrétaire d'Etat visant à mettre en œuvre, d'ici 2007, un système de gestion environnementale EMAS dans les 23 administrations fédérales. Le 20 juillet 2005, cette stratégie a été approuvée par le Conseil des Ministres. L'objectif est que, d'ici 2007 au plus tard, chaque service public fédéral dispose d'un certificat EMAS. Etant donné que par le passé, certains services publics tenaient davantage compte de l'impact de leur fonctionnement sur l'environnement que d'autres, l'implémentation du système de gestion environnementale EMAS se fera à trois vitesses selon un système de convois. Chaque convoi est assorti d'un système d'accompagnement et de coordination adapté aux besoins des services concernés. Cette approche groupée permet de capitaliser l'expérience acquise et d'accompagner adéquatement le convoi suivant lors de l'implémentation d'EMAS.

L'introduction d'instruments devant permettre la durabilisation des administrations fédérales fait également partie des priorités du Secrétariat d'Etat au Développement durable. En voici quelques exemples :

- la circulaire sur la politique d'achats durables : une circulaire imposant aux services publics fédéraux de tenir compte de critères éthiques et écologiques dans le cadre de leurs achats ;
- le « Environmental Information System » (EIS) : un logiciel pouvant être utilisé par les gestionnaires des bâtiments fédéraux pour lister et analyser leur information environnementale, leur permettant d'aller à la recherche de méthodes visant à réduire leur consommation énergétique ;
- les cellules de Développement durable : chaque service public dispose d'une cellule chargée d'établir un plan d'action pour la mise en œuvre, au sein du service, du Plan fédéral de développement durable.

2) Tous les collaborateurs du Secrétariat d'Etat

Dès son lancement en septembre 2004, le Secrétariat d'Etat a essayé de mesurer les effets directs de ses activités administratives sur l'environnement. Ces mesures constituent le point de départ du programme d'actions présenté aux collaborateurs.

3) Les conseillers et l'impact indirect

Tous les conseillers ont formulé entre trois et cinq actions visant à réduire l'impact de leurs activités. Ils s'engagent à les suivre et à les évaluer de manière systématique.

4) Le SPP Développement durable

L'administration fédérale est attachée au Secrétariat d'Etat, elle développe des indicateurs en matière de performances environnementales et élabore un programme d'action en matière de développement durable. Le SPP Développement durable fera partie du premier convoi lors de la mise en œuvre d'un EMAS dans les institutions publiques fédérales.

Le Secrétariat d'Etat et son impact sur les aspects environnementaux directs

Les aspects environnementaux directs concernent:

1. Les achats
2. La consommation de papier
3. Les déchets
4. L'énergie
5. La mobilité

Critères d'évaluation:

- le bilan des flux de matériaux et les moyens mis en œuvre ;
- la législation environnementale ;
- les aspects environnementaux indirects (liés aux impulsions de la Secrétaire d'Etat et aux actions des conseillers) ;
- les aptitudes et les usages qui ont pris forme au Secrétariat d'Etat ;
- les opinions des conseillers ;
- les valeurs et les missions du Secrétariat d'Etat.

Les chiffres présentés ci-dessous sont basés sur une évaluation de la consommation entre septembre 2004 et le 31 août 2005, sauf mention contraire. Les objectifs doivent être atteints avant juin 2007, le mois où auront lieu les prochaines élections fédérales.

1. Politique d'achat et de consommation durables

Combien et quoi consommons-nous ?

(chiffrés basés sur la consommation entre le 1er septembre 2004 et le 31 août 2005)

- 14 % des produits alimentaires sont des produits bio ou des produits du terroir
- 61 % des produits alimentaires sont issus du secteur de l'économie sociale
- 9 % des boissons sont issues de l'agriculture biologique
- 52 % des boissons sont des produits issus du commerce équitable
- 98 % des emballages de boissons sont consignés
- 17% des fournitures de bureau sont écologiques
- 100% des produits d'entretien achetés par le Secrétariat d'Etat sont des produits « verts »
- 0% des produits d'entretien utilisés par la société de nettoyage sont des produits « verts »

Quels sont nos objectifs en matière d'achat durable ?

Pour parvenir à une politique de consommation et d'achat durables, nous nous proposons d'acheter davantage de produits qui répondent à des critères sociaux, éthiques et écologiques, tels que des produits bio, des produits issus du commerce équitable, des produits issus de l'économie sociale, des produits pouvant être réutilisés ou recyclés, etc. Ces critères seront progressivement intégrés dans le cahier des charges des fournisseurs de sorte à aboutir à une politique d'achat durable.

Objectifs en matière de produits alimentaires (restauration)

| | Utilisation de produits bio | Service de restauration issu du secteur de l'économie sociale |
|-----------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Juin 2007 | 40 % | 90 % |

Objectifs en matière de boissons

| | Produits bio | Commerce équitable | Emballages consignés |
|-----------|--------------|--------------------|----------------------|
| Juin 2007 | 40% | 60% | 100 % |

Objectifs en matière de matériaux de bureaux et produits d'entretiens

| | Matériaux de bureaux « verts » | Toners réutilisable | Produits d'entretiens « verts » secrétariat d'état | Produits d'entretien « verts » ISS | Papier recyclé |
|-----------|--------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------|----------------|
| Juin 2007 | 50 % | 100 % | 100 % | 20 % | 100 % |

2. Papier

Consommation et utilisation de papier :

(chiffres basés sur la consommation entre le 1er septembre 2004 et le 31 août 2005, dont 20 collaborateurs en septembre et octobre 2004 et 33 collaborateurs qui ont consommé du papier depuis)

87 % du papier consommé est du papier recyclé
 Nombre de feuilles A4 par collaborateur, par an : 18 667
 Nombre de photocopies par collaborateur, par an : 18 230

Quels sont nos objectifs en matière de consommation de papier ?

L'objectif du Secrétariat d'Etat est d'aboutir à une réduction de 10% de la consommation. Le papier acheté doit répondre aux critères environnementaux.



3. Gestion des déchets

Gestion des déchets
 (chiffres basés sur la consommation entre le 1er septembre 2004 et le 31 août 2005, dont 20 collaborateurs en septembre et octobre 2004 et 33 collaborateurs qui ont consommé du papier depuis)

Déchets résiduels : 22,74 kg par collaborateur par an
 Déchets papier : 68,47 kg par collaborateur par an
 Compost : 10,18 kg par collaborateur par an
 Verre : 1 kg par collaborateur par an
 Au total, la production de déchets est de 102,20 kg en moyenne par collaborateur par an
 Pourcentage de recyclage = 78%

Afin de réduire le volume de déchets, nous pouvons:

- o prévoir exclusivement des soft drinks en emballages consignés
- o trier le papier et le carton
- o prévoir une collecte sélective des déchets organiques en vue de leur compostage

Quels sont nos objectifs en matière de réduction des déchets ?

Afin de réduire le volume de déchets, nous soulignons l'importance de la prévention des déchets et nous visons à collecter les déchets le plus possible de manière sélective. Le papier utilisé est du papier recyclé et les copies se font de préférence en recto-verso afin de réduire la consommation de papier.

| | Déchets papier kg par personne/an | Déchets divers kg par personne | Pourcentage de recyclage |
|-----------|--------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| Juin 2007 | 85 kg | 25 kg | 80 % |

4. Consommation de ressources naturelles

Combien et quoi utilisons-nous ?
 (chiffres basés sur la consommation entre le 1er septembre 2004 et le 31 août 2005, dont 20 collaborateurs en septembre et en octobre 2004 et 33 collaborateurs recrutés depuis)

Eau : pas d'information
 Gaz : 11945 kWh de gaz par collaborateur par an
 Electricité : 2436 kWh d'électricité par collaborateur par an

Quels sont nos objectifs en matière de consommation de ressources naturelles?

La consommation de gaz et d'électricité fait l'objet d'une évaluation mensuelle de la part du Secrétariat d'Etat. Nous visons à réduire la consommation de ressources naturelles de 10%.

Objectifs en matière de réduction de la consommation d'énergie

| | Gaz | Electricité |
|-----------|----------------------------------------|--------------------------------------|
| Juin 2007 | 10.345 kWh par collaborateur par an | 2192 kWh par collaborateur par an |

5. Mobilité

Mobilité des collaborateurs du Secrétariat d'Etat

A) Pour les déplacements domicile – lieu de travail (chiffres basés sur un calcul unique effectué en mai 2005)

89% du trajet se fait par train, tram, bus, vélo ou covoiturage :

| | |
|---------------|---------------|
| Voiture: | 62.700 km/an |
| Covoiturage: | 47.960 km/an |
| Train: | 432.080 km/an |
| STIB: | 18.040 km/an |
| De Lijn/TEC : | 25.740 km/an |
| Vélo: | 7480 km/an |
| A pied : | 11.000 km/an |

B) voitures Secrétariat d'Etat (chiffre basé sur une évaluation mensuelle effectuée en septembre 2005)

30.000 km/an

C) missions à l'étranger:

| | |
|-----------|-----------|
| en avion: | 77.498 km |
| en train: | 2310 km |

Mesures visant à promouvoir la mobilité durable au niveau de notre Secrétariat durable :

- les collaborateurs reçoivent un abonnement gratuit pour le train, la STIB et De Lijn ;
- 2 vélos sont disponibles pour les déplacements à Bruxelles ;
- les collaborateurs qui effectuent des visites de travail en avion sont incités à participer au système Trees for travel ;
- nous adhérons aux système Cambio ;
- nous avons opté pour deux voitures de service, alors que nous avons droit à un nombre plus élevé.

Quels sont nos objectifs en matière de mobilité durable ?

Le Secrétariat d'Etat soutient la mobilité durable, c.-à-d. que nous visons à réduire au minimum l'utilisation de la voiture individuelle et que nous encourageons le recours aux transports publics. Le Secrétariat d'Etat n'a aucun impact sur le lieu où sont organisées les conventions internationales.

Objectifs en matière d'utilisation des transports publics

| | Déplacements domicile-lieu de travail |
|-----------|---------------------------------------|
| Juin 2007 | 90 % |

Le Secrétariat d'Etat et son impact sur les aspects environnementaux indirects

Toute action politique du Secrétariat d'Etat a un impact sur l'environnement :

- o lancement de projets en matière de développement durable ;
- o lancement de projets en matière d'économie sociale ;
- o communication et éducation de la population, y compris l'organisation d'événements (séminaires, conférences, Semaine du Développement durable, ...)
- o la cellule politique évalue les dossiers soumis au Conseil des Ministres en fonction de leur durabilité.

Programme d'action des conseillers

Sur la base de leurs compétences, les onze conseillers ont formulé plus de 46 actions concrètes. Chaque année, ils doivent réussir à atteindre les objectifs, assortis d'indicateurs. Les dossiers sont évoqués régulièrement dans les réunions bihebdomadaires des cellules et les réunions hebdomadaires du staff et font l'objet d'une analyse et d'une évaluation systématique tous les trois mois. En outre, le Secrétariat organise chaque année des entretiens individuels avec les collaborateurs en vue d'examiner l'état d'avancement des dossiers.

Parallèlement, tout le monde a essayé de mettre en avant la contribution positive des actions au moyen d'une grille d'évaluation de développement environnemental et durable en douze points:

1. sensibilisation et communication en matière de développement durable ;
2. réduction de la consommation de matières premières ;
3. réduction de la pollution de l'air ;
4. protection de la biosphère au niveau planétaire et respect des conventions internationales ;
5. initiatives prises sur base volontaire en matière de gestion et d'efficacité environnementales ;
6. réduction des déchets ;
7. démocratie, dialogue et participation (citoyenneté et équité) ;
8. internalisation des coûts environnementaux ;
9. préservation de la qualité de l'eau ;
10. protection des terrains et des surfaces construites ;
11. prise en compte de l'impact environnemental sur la santé ;
12. préservation des forêts.

Extraits du programme d'action Emas des conseillers sur la base de la grille d'évaluation (06/2005 jusqu'au 06/2007)

Objectifs et actions stratégiques

Sensibilisation et communication en matière de développement durable :

1. Faire fonctionner de manière réfléchie et efficace les cellules Développement Durable dans les différentes administrations.
2. Déductibilité des dons faits à des organisations qui travaillent autour du développement durable.
3. Projets concrets en matière de développement durable sur le terrain: offrir un soutien dans le cadre des subsides facultatifs, avec une attention particulière pour les aspects «jeunesse et le développement durable», pauvreté et écologie.
4. Sensibiliser davantage le grand public au développement durable via l'organisation d'une Semaine du développement durable et l'organisation d'un week-end portes ouvertes.
5. Elargir l'assise du développement durable par la (co)organisation d'appels à projets autour du développement durable.
6. Semaine de l'économie sociale : les ambassadeurs procèdent à une radioscopie environnementale de leur organisation et intègrent l'environnement dans leurs activités promotionnelles.
7. Etablir un plan d'action visant à soutenir, à faciliter et à promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises en Belgique.
8. Communiquer sur EMAS par le biais du site web et proposer également des conseils environnementaux sur ce site.
9. Mettre sur pied une campagne de promotion autour du développement durable afin d'en élargir l'assise.
10. Organiser des contacts de presse actifs afin d'accroître l'attention générale de la presse pour le développement durable.
11. Organiser des initiatives de sensibilisation et des actions communicationnelles afin de montrer le développement durable dans la pratique.
12. Soutenir les ONG coupes « développement durable ».
13. Instaurer l'évaluation de l'impact sur le développement durable (EIDD).

Démocratie, dialogue et participation (citoyenneté et équité) :

14. Contribuer à la Stratégie nationale de développement durable (SNDD).
15. Entretenir les rapports avec le Conseil fédéral du Développement durable (CFDD)
– société civile

16. Utiliser l'observatoire. Celui-ci a pour objectif principal de développer un instrument de mesure capable de fournir à intervalles réguliers des données sur le secteur de l'économie sociale. Dans le cadre d'EMAS, l'observatoire peut fournir des données chiffrées sur la teneur environnementale des entreprises d'économie sociale.
17. Développer un instrument de screening ou d'autoévaluation pour les entreprises d'économie sociale et les (petites) entreprises favorables à la responsabilité sociétale des entreprises. Cet instrument permet aux entreprises de mesurer et d'améliorer la dimension Nord – Sud de celles-ci (compte tenu des aspects environnementaux) de leurs activités.
18. Nommer un médiateur de terrain au SPP Développement durable. Il y a un décalage important entre la problématique environnementale et les personnes qui vivent dans la pauvreté, pour lesquelles l'environnement n'est pas la préoccupation première. Un médiateur de terrain peut rapprocher ces deux mondes.
19. Organiser des actions et des visites de travail régionales en vue de sensibiliser les gens à l'environnement et au développement durable.
20. Introduire le développement durable comme thème sociétal général dans les médias non liés à l'actualité infotainment, magazines, reality-shows).

Initiatives prises sur base volontaire en matière de gestion et d'efficacité environnementales :

21. Développer une stratégie fédérale – sur base de la méthode des convois – de sorte à ce que toute institution fédérale dispose d'un système de gestion environnementale d'ici à 2007.
22. Traiter les points d'action relatifs au vieillissement contenus dans le PFDD et en examiner les effets sur l'environnement.
23. Subsidés: si une organisation veut être en ligne de compte pour bénéficier d'un subside, le souci d'une gestion environnementale interne et externe constitue un des critères de sélection ;
24. Projets pilotes et expériences innovantes en matière d'économie sociale : quiconque veut faire agréer un projet comme projet d'économie sociale, doit de préférence tenir compte du développement durable. Néanmoins, le pilier écologique est trop peu pris en considération.
25. Etablir un cadre de référence pour promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises.
26. Tous les SPF et SPP ainsi que toutes les institutions parastatales (tous les bâtiments dont l'Etat est propriétaire) sont obligés d'utiliser des logiciels EIS pour gérer leurs déchets et leurs consommations d'énergie et d'eau.

Réduction de la consommation de matières premières (consommation durable) :

27. Les autorités fédérales doivent, lors de toute adjudication, tenir compte de la politique menée en matière de développement durable. Elles sont obligées de publier un tableau de bord des achats devant satisfaire à des critères éthiques et écologiques.
28. Promouvoir la consommation alternative par le biais d'un site web spécial.

29. Elaborer des programmes visant à soutenir le management des PME et des entreprises d'économie sociale dans leur action de rapportage en matière de durabilité, dans la gestion de chaîne durable et dans la gestion des parties prenantes.
30. Veiller à durabiliser les marchés publics.
31. Mettre sur pied une fondation labellisation et créer un label de durabilité.
32. Promouvoir le commerce équitable. Offrir une réponse politique au plan d'action des ONG.

Protection de la biosphère au niveau planétaire et respects des traités internationaux :

33. Examiner, avec les collaborateurs de la cellule Politique générale, dans quelle mesure les dossiers soumis au Conseil des Ministres contribuent à la vision politique de la Secrétaire d'Etat.
34. Dans le cadre des réunions de la Commission on Sustainable Development (CSD) en 2005, 2006, 2007 et 2008, veiller à une contribution maximale de la Belgique. Contribuer ainsi à la réussite du deuxième cycle (climat, atmosphère, énergie, développement industriel : 2006-2007) et du troisième cycle (terre, sécheresse, Afrique, agriculture, désertification, développement rural : 2008-2009).
35. Fournir une contribution belge maximale à la révision de la Stratégie européenne de développement durable (SEDD) et implémenter correctement au niveau belge la stratégie modifiée.
36. Développer deux volets de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) et soumettre la stratégie à une peer review internationale. Prendre en compte les recommandations de la peer review.
37. En ce qui concerne le volet international du PFDD 1 et 2 : obtenir un inventaire global des actions internationales et entreprendre des actions sélectives à l'intention des responsables.
38. Entre 2005 et 2008, fournir une contribution belge maximale à la Annual Meeting of Experts for Sustainable Development (AMSDE) et plaider en faveur de la poursuite ou du renforcement de ce forum après le cycle actuel (2004-2006).

Réduction de la pollution de l'air :

39. Federal Energy Service Company (FEDESCO) – créer une société pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics en recourant au principe du tiers investisseur - opérationnalisation
40. Introduction de biocarburants pour le transport

Prise en compte de l'impact environnemental sur la santé :

41. Dans le cadre de la Semaine de l'Economie sociale, un des thèmes retenus sera la combinaison réussie emploi - environnement.

Préservation des forêts :

42. Entreprendre des actions dans le cadre de la construction durable, par exemple lors de Batibouw. Soutenir des projets concrets sur le terrain.
43. La semaine de l'Economie sociale devient une semaine CO2 neutre : pendant cette semaine, l'émission de CO2 sera compensée par la plantation d'arbres.

Réduction des déchets (ménagers, nucléaires et toxiques) :

44. Instaurer un modèle communautaire (« community model ») : inciter les clubs de football professionnels à souscrire à la responsabilité sociétale des entreprises. De par leur popularité et leur effet mobilisateur, les clubs de football sont d'excellents modèles de rôle pour réaliser des objectifs sociétaux. Ainsi, certains stades de foot pourraient choisir explicitement d'utiliser des produits respectueux de l'environnement, comme des gobelets écologiques, des produits d'entretien écologiques, etc.
45. Mettre en place un programme offrant au management des entreprises d'économie sociale des possibilités de poursuivre leur professionnalisation sur le plan social, écologique et/ou éthique. Ainsi, des modèles de gestion de la qualité pourraient être introduits. (EFQM, ISO 9001:2000, EMAS)

Gouvernance :

46. Rapport de la Cour des Comptes relatif à la mise en œuvre de la loi du 5 mai 1997 – Exécution du commentaire et du plan d'action du gouvernement (et – le cas échéant – du parlement).

Fonctionnement de la cellule Politique générale

Si la cellule Politique générale traite les dossiers tout d'abord sous un angle politique (politique du parti), il va sans dire que les collaborateurs tiennent compte des attributions de leur Secrétaire d'Etat et que, dans chaque dossier, ils sont attentifs à l'aspect « développement durable ». Comme l'environnement est en outre une donnée importante pour la politique du parti, le « développement durable » joue également un rôle important de ce point de vue là.

Lors de l'évaluation des dossiers inscrits à l'ordre du jour du Conseil des Ministres, les collaborateurs de la cellule tiennent compte de différents aspects. Outre les règles générales, il y a aussi une série de critères évidents :

- l'équilibre entre les trois piliers du développement durable : économie, écologie et aspects sociaux ;
- le caractère durable des décisions politiques, c.-à-d. tenir compte des besoins actuels sans perdre de vue les besoins futurs (par ex. consommation et utilisation durables de l'énergie) ;
- considérations écologiques ;
- considérations sociales.

Indicateurs du Système de gestion environnementale

| | Septembre 2004 -Septembre 2005 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Nombre d'heures de formation du personnel | 177 heures |
| Nombre de réunions des écotéams | 6 |
| Nombre de jours consacrés par l'économat au système de gestion environnementale | +/- 10 |
| Nombre de jours prestés par la responsable environnementale, y compris les impulsions externes | 35 |
| Nombre de notes de non-conformité ou de prévention | 5 |
| Nombre de nouvelles suggestions faites par le personnel en matière de gestion environnementale | 5 |
| Nombre de présentations publiques sur Emas au Secrétariat d'Etat | +/- 5 |
| Nombre d'écarts constatés après audit interne et/ou quickchecks | 8 |
| Nombre de dossiers suivis par les conseillers | 75% |

Déclaration de validation

Sur base de l'audit de l'organisation, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations obtenues pendant l'audit, AIB-VINÇOTTE International, en tant que vérificateur environnemental (BELAC-BELCERT 017 EMAS), a conclu :

* que le système de management environnemental et la procédure d'audit en matière d'environnement ainsi que la déclaration environnementale sur les réalisations 2004-2005 et sur le programme d'action 2005-2006 répondent aux exigences du Règlement (CE) N° 761/2001 du Parlement Européen et du Conseil du 19 mars 2001 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

* que les données et l'information dans cette déclaration environnementale sont fiables et qu'elles couvrent d'une manière efficace toutes les questions environnementales significatives pour cette organisation.

Fait à Bruxelles, le 21 novembre 2005.

ir. P. Olivier,
 Président de la Commission de Certification.